

ARRETE n° 21-098
Portant délégation de signature du
Directeur de l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 715-3, L712-2, R 719-51 à R719-112
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du
15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de Directeur de l'UTT à compter du
1^{er} septembre 2019.

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Thierry BOULOGNE, Directeur des Relations Internationales, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'UTT, Pierre KOCH :

- les bons de commande relevant du CR 42 « relations internationales » et des sous-CR qui lui sont rattachés, dont le montant est inférieur ou égal à 1000 (mille) euros HT, à condition que ces bons de commande ne fassent pas l'objet d'une demande préalable de dépassement de seuil.
- les bons de commande relatifs aux visas de séjour,
- les demandes de bourses de mobilité délivrées par la Région Champagne-Ardenne dans le cadre des séjours à l'étranger des étudiants de l'UTT,
- l'ensemble des documents en lien avec le programme ERASMUS,
- l'ensemble des documents en lien avec les étudiants sous conventions (échanges ou double-diplômes) ou sous cursus international,
- les lettres d'admission des étudiants relevant des jurys d'admission spécifiques aux relations internationales.

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Recteur, Chancelier des universités et sa publication sur le site de l'université.

Article 3 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4 : La présente délégation prend fin, au plus tard à la fin du mandat du délégant et automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire.

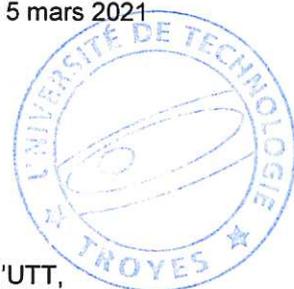
Article 5 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université de Technologie de Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 5 mars 2021

Le délégant,



Le Directeur de l'UTT,
Pierre KOCH



ANNEXE IV

MODÈLE DU FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC

Cachet ou dénomination de l'organisme public : AR21-098
Nom du suppléant /délégué (rayer la mention inutile) : BOULOGNE Prénoms : Thierry Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 05/03/2021
Certifié exact, à Troyes....., le 05/03/2021..... Thierry BOULOGNE (Signature du suppléant /délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)
Certifié exact, à Troyes....., le 05/03/2021..... Pierre KOCH (Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

